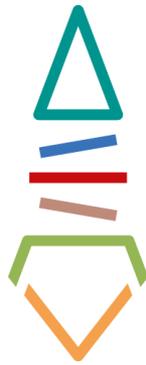


Le Spanc : service public d'assainissement non collectif

Rapport annuel d'Activité

S P A N C

Année 2023



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

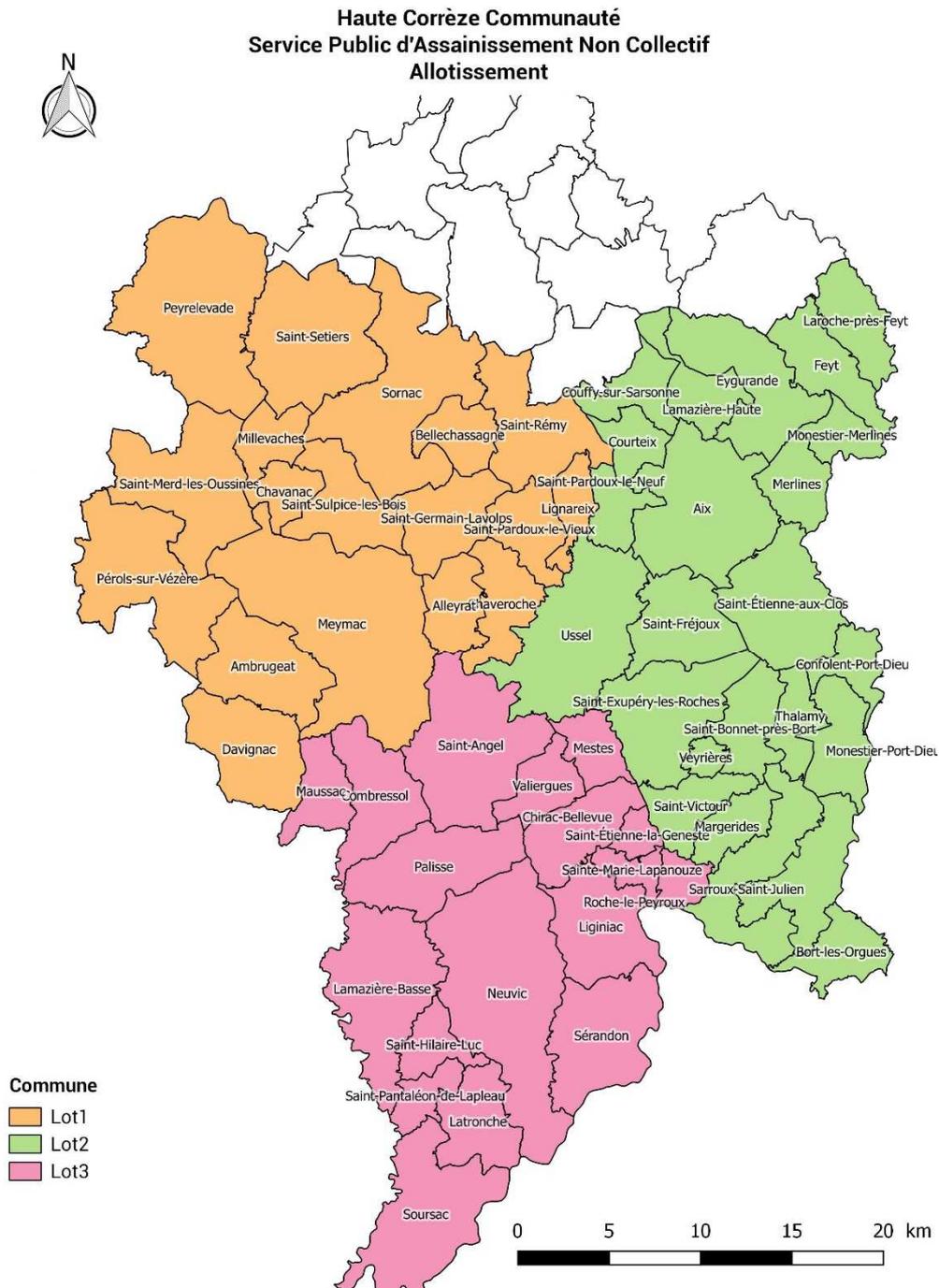


PREAMBULE

Les objectifs du rapport d'activité sont, d'une part, d'informer les usagers sur la qualité du service et d'autre part, de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité.

PRESENTATION DU SPANC et du TERRITOIRE DESSERVI

Les compétences du SPANC se sont exercées en 2023 sur 59 communes du territoire de Haute-Corrèze Communauté qui en compte 70. Lors du recensement de 2020, la population s'élevait à 32103 habitants. C'est la société VEOLIA Eau qui exerce la compétence ANC pour les 11 communes sur le département de la Creuse : Beissat, Clairavaux, Feniers, La Courtine, le Mas d'Artige, Magnat-l'Etrange, Malleret, Poussanges, St Martial le Vieux, St Merd la Breuille, St Oradoux de Chirouze.



MISSIONS DU SPANC

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'article L.2224-8 du Code des Collectivités Territoriales, les lois sur l'Eau de 1992 et 2006 et les arrêtés des 7 septembre 2009 et 27 avril 2012.

Chaque installation est classée suivant les critères définis par l'Arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC. L'avis émis détermine le délai pour réaliser un prochain contrôle :

Classement de l'installation	Avis émis	Délai nouveau contrôle
Installation sans défaut, ne nécessitant pas de travaux	Avis Favorable	10 ans
Installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure de l'un des éléments constitutants	Avis Favorable avec Réserves	10 ans ou 1 an après Vente
Installation incomplète ou sous dimensionnée	Avis Favorable avec Réserves	10 ans ou 1 an après Vente
Installation présentant des défauts de sécurité, sanitaire, défaut de structure	Défavorable	4 ans ou 1 an après Vente
Absence d'installation ou non vue le jour du contrôle	Défavorable	4 ans ou 1 an après Vente

Le contrôle des assainissements déjà existants dits « FO4 périodiques » :

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une fréquence maximale de 10 ans. Ces contrôles sont réalisés chez les particuliers dans le cadre de campagnes de contrôles périodiques. Chaque propriétaire, préalablement à la visite, reçoit un avis de passage au moins 7 jours ouvrés avant la date proposée pour le rendez-vous. Ces contrôles ont pour but :

- D'identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- De repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- De vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité publique ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis de son dispositif d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière existante.



Le suivi du projet [FO1 Conception] et le contrôle des nouvelles installations [FO2 réalisation] :

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

Pour tout nouveau projet de travaux, le particulier est tenu de fournir et de compléter le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le portail de Haute-Corrèze Communauté au lien suivant <https://hautecorreze.fr/ma-vie-quotidienne-en-haute-correze/eau-et-assainissement/assainissement/>

- Rapport de conception : Le dossier est ensuite transmis par l'utilisateur au SPANC pour que le Service puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis sur la conformité du projet après visite sur site. Un rapport dit « FO1 Contrôle de conception » est transmis à l'utilisateur.
- Rapport de bonne exécution : ce contrôle est effectué sur site avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception. Un rapport de visite dit « FO2 contrôle de Réalisation » est envoyé ensuite au propriétaire.

Le contrôle dans le cadre d'un FO4 Vente :

Le vendeur d'un bien doit présenter au notaire en charge de la vente, un contrôle de son assainissement datant de moins de 3 ans. Si ce n'est pas le cas, le propriétaire doit se rapprocher du SPANC afin que soit réalisé un contrôle de son assainissement. Un rapport dit « contrôle de vente » lui est transmis.

Redevances du SPANC facturées à l'utilisateur :

Conformément à la délibération n° 2020-01-02 du Conseil Communautaire du 23/01/2020, l'utilisateur doit s'acquitter d'une redevance de :

115 €	pour un contrôle de conception [FO1 Conception],
115 €	pour un contrôle de réalisation [FO2 Réalisation],
115 €	pour un contrôle périodique, [FO4 Périodique],
125 €	pour un contrôle pour une vente [FO4 Vente].

LE PRESTATAIRE
CPIE [CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT]

Le **CPIE** [Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement] est chargé par Haute-Corrèze Communauté de contrôler les communes suivantes conformément au marché public à bons de commandes conclu en octobre 2020 pour 4 ans comprenant 3 lots incluant les communes détaillées ci-dessous :

Lot 1 : Plateau de Millevaches

Lot 2 : Chavanon Plateau bortoïs

Lot 3 : Gorges de la Dordogne

COMMUNES SPANC		
CPIE		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Alleyrat	Aix	Chirac Bellevue
Ambrugeat	Bort-les-Orgues	Combressol
Bellechassagne	Confolent-Port-Dieu	Lamaziere Basse
Chavanac	Couffy-sur-Sarsonne	Latronche
Chaveroche	Courteix	Ligniac
Davignac	Eygurande	Maussac
Lignareix	Feyt	Mestes
Meymac	Lamazière-Haute	Neuvic
Millevaches	Laroche-Près-Feyt	Palisse
Pérols-sur-Vézère	Margerides	Roche le Peyroux
Peyrelevade	Merlines	Saint Angel
Saint-Germain-Lavolps	Monestier-Merlines	Saint Etienne la Geneste
Saint-Merd-les-Oussines	Monestier-Port-Dieu	Saint Hilaire Luc
Saint-Pardoux-le-Vieux	Saint-Bonnet-Près-Bort	Saint Pantaléon de Lapeau
Saint-Rémy	Saint-Etienne-aux-Clos	Sainte Marie Lapanouze
Saint-Setiers	Saint-Exupéry-les-Roches	Sérandon
Saint-Sulpice-les-Bois	Saint-Fréjoux	Soursac
Sornac	Saint-Pardoux-le-Neuf	Valiergues
	Saint-Victour	
	Sarroux-Saint-Julien	
	Ussel	
	Thalamy	
	Veyrières	

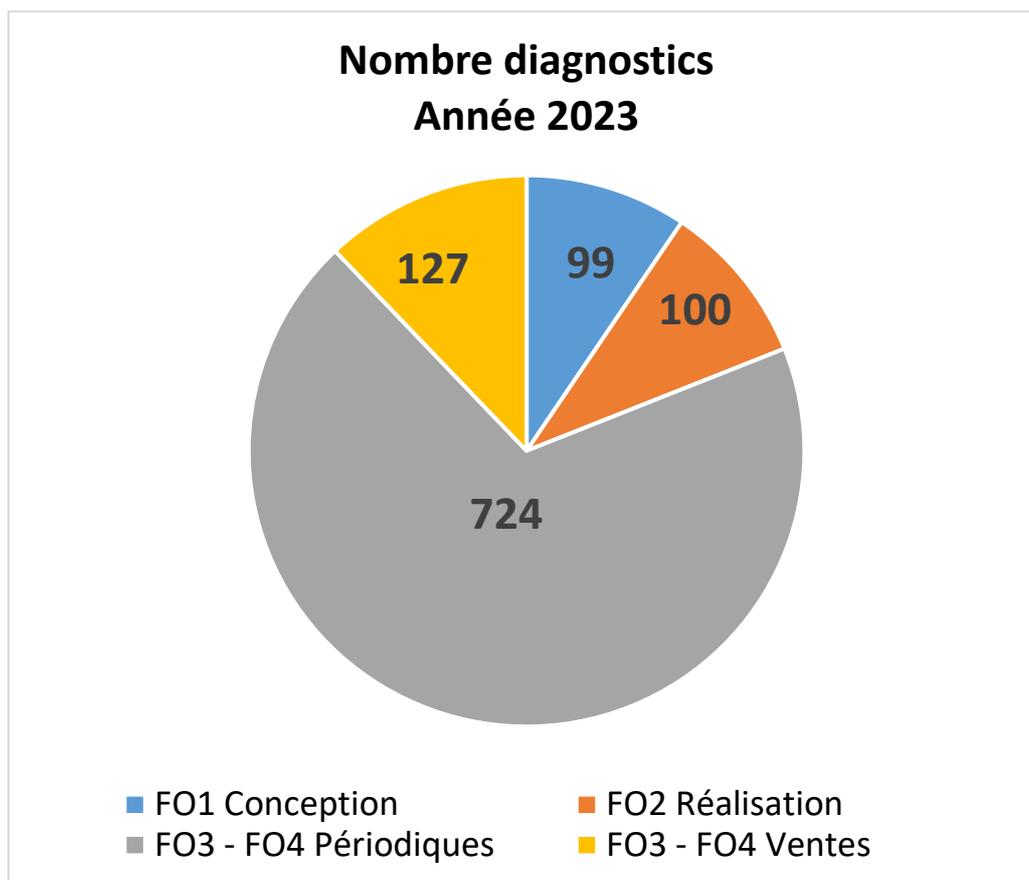
- Faits marquants 2023

3 techniciens du CPIE [Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement] ont accompagné et contrôlé les usagers lors des créations ou réhabilitation des assainissements non collectifs, lors des campagnes de contrôles périodiques ainsi que lors de ventes de biens.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

SPANC	Nombre contrôles réalisés Années 2023
FO1 Conception	99
FO2 Réalisation	100
FO3 - FO4 Périodiques	724
FO3 - FO4 Ventes	127
Nombre diagnostics 2023	1050
Nombre diagnostics 2022	865
Nombre diagnostics 2021	1400

Nombre contrôles périodiques comparatif sur 3 ans	
2023	724
2022	993
2021	1022



Voir tableau détaillé page 7

Activité du Service en 2023

Communes	F01 - Conception	F02 - Réalisation	F03-F04 - Périodique	F03-F04 - Vente
Aix	1	0	16	8
Alleyrat	1	0	6	1
Ambrugeat	1	1	0	2
Bellechassagne	0	0	1	0
Bort-les-Orgues	1	1	0	2
Chavanac	0	0	0	0
Chaveroche	1	4	8	1
Chirac Bellevue	3	1	19	3
Combressol	4	3	15	3
Confolent-Port-Dieu	1	0	12	0
Couffy-sur-Sarsonne	1	1	2	0
Courteix	0	0	4	1
Davignac	0	1	11	4
Eygurande	0	1	8	0
Feyt	0	0	3	2
Lamazière Basse	12	8	4	3
Lamazière Haute	2	0	7	1
Laroche près Feyt	0	0	7	0
Latronche	0	2	9	1
Ligniac	0	2	28	7
Lignareix	1	1	0	3
Margerides	4	2	10	8
Maussac	3	2	6	1
Merlines	2	4	16	1
Mestes	3	4	15	0
Meymac	3	3	0	6
Millevaches	0	0	6	0
Monestier-Merlines	0	0	14	0
Monestier-Port-Dieu	1	2	34	3
Neuvic	0	5	20	9
Palisse	1	2	14	0
PérOLS-Sur-Vézère	3	1	23	1
Peyrelevade	2	2	1	4
Roche-le-Peyroux	0	0	1	0
Saint-Angel	3	5	0	3
Saint-Etienne-aux-Clos	2	2	11	1
Saint-Bonnet-près-Bort	2	2	12	0
Saint-Etienne-la-Geneste	0	0	20	0
Saint-Exupéry-les-Roches	2	0	26	2
Saint-Fréjoux	1	0	6	3
Saint-Germain-Lavolps	0	0	0	1
Saint-Hilaire-Luc	0	1	11	0
Sainte-Marie-Lapanouze	0	0	5	1
Saint-Merd-les-Oussines	2	2	40	0
Saint-Pantaleon-de-Lapleau	0	0	0	0
Saint-Pardoux-le-Neuf	0	0	4	0
Saint-Pardoux-le-Vieux	2	1	0	0
Saint-Rémy	2	1	0	0
Saint-Setiers	2	3	0	5
Saint-Victour	3	5	16	1
Sarroux-Saint-Julien	6	7	132	13
Saint-Sulpice-les-Bois	3	2	12	2
Sérandon	2	1	1	0
Sornac	0	1	22	2
Soursac	8	7	0	6
Thalamy	2	1	41	0
Ussel	4	4	32	10
Valiergues	2	2	7	1
Veyrières	0	0	6	1
TOTAL	99	100	724	127
			TOTAL CONTROLES	1050

Proportion tous avis par commune en 2023 à l'exception des Conceptions F01

	FAVORABLE		FAVORABLE avec RÉSERVES		DÉFAVORABLE		DÉFAVORABLE avec Risque sanitaire		TOTAL
	Nb installation	Tx	Nb installation	Tx	Nb installation	Tx	nb	Tx	
Aix	2	8.33%	13	54.17%	9	37.50%	6	25.00%	24
Alleyrat	1	14.29%	2	28.57%	4	57.14%	3	42.86%	7
Ambrugeat	0	0.00%	3	100.00%	0	0.00%			3
Bellechassagne	1	100.00%	0	0.00%	0	0.00%			1
Bort les Orgues	2	66.67%	1	33.33%	0	0.00%			3
Chavanac	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%			0
Chaveroche	9	69.23%	3	23.08%	1	7.69%	1	7.69%	13
Chirac Bellevue	6	26.09%	8	34.78%	9	39.13%	8	34.78%	23
Combressol	7	33.33%	12	57.14%	2	9.52%	1	4.76%	21
Confolent Port Dieu	0	0.00%	12	100.00%	0	0.00%			12
Couffy sur Sarsonne	2	66.67%	1	33.33%	0	0.00%			3
Courteix	2	40.00%	1	20.00%	2	40.00%	1	20.00%	5
Davignac	5	31.25%	6	37.50%	5	31.25%	3	18.75%	16
Eygurande	2	22.22%	4	44.44%	3	33.33%	3	33.33%	9
Feyt	1	20.00%	3	60.00%	1	20.00%	1	20.00%	5
Lamazière Basse	9	60.00%	6	40.00%	0	0.00%			15
Lamazière Haute	1	12.50%	1	12.50%	6	75.00%	4	50.00%	8
Laroche près Feyt	2	28.57%	4	57.14%	1	14.29%	1	14.29%	7
Latronche	7	58.33%	4	33.33%	1	8.33%	1	8.33%	12
Liginac	8	21.62%	27	72.97%	2	5.41%	2	5.41%	37
Lignareix	1	25.00%	2	50.00%	1	25.00%	1	25.00%	4
Margerides	4	21.05%	9	47.37%	6	31.58%	4	21.05%	19
Maussac	4	44.44%	4	44.44%	1	11.11%			9
Merlines	9	42.86%	9	42.86%	3	14.29%	3	14.29%	21
Mestes	7	36.84%	12	63.16%	0	0.00%			19
Meymac	4	44.44%	4	44.44%	1	11.11%			9
Millevaches	0	0.00%	5	83.33%	1	16.67%			6
Monestier Merlines	5	35.71%	5	35.71%	4	28.57%	4	28.57%	14
Monestier Port Dieu	4	10.26%	33	84.62%	2	5.13%	2	5.13%	39
Neuvic	8	23.53%	23	67.65%	3	8.82%	2	5.88%	34
Palisse	7	43.75%	8	50.00%	1	6.25%		0.00%	16
Perols Sur Vézère	2	8.00%	20	80.00%	3	12.00%	1	4.00%	25
Peyrelevade	3	42.86%	3	42.86%	1	14.29%			7
Roche le Peyroux	1	100.00%	0	0.00%	0	0.00%			1
Saint Angel	5	62.50%	3	37.50%	0	0.00%			8
St Bonnet près Bort	4	28.57%	9	64.29%	1	7.14%			14
St Etienne aux Clos	2	14.29%	11	78.57%	1	7.14%	1	7.14%	14
St Etienne la Geneste	9	45.00%	11	55.00%	0	0.00%			20
St Exupery les Roches	7	25.00%	12	42.86%	9	32.14%	6	21.43%	28
Saint Fréjoux	3	33.33%	5	55.56%	1	11.11%			9
St Germain Lavolps	1	50.00%	1	50.00%	0	0.00%			2
Saint Hilaire Luc	3	25.00%	7	58.33%	2	16.67%	2	16.67%	12
St Merd les Oussines	5	11.90%	29	69.05%	8	19.05%	5	11.90%	42
St Pantaleon de Lapleau	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%			0
St Pardoux le Neuf	0	0.00%	4	100.00%	0	0.00%			4
Saint Pardoux le Vieux	1	100.00%	0	0.00%	0	0.00%			1
Saint Rémy	1	100.00%	0	0.00%	0	0.00%			1
Saint Setiers	2	25.00%	3	37.50%	3	37.50%			8
St Sulpice les Bois	5	31.25%	7	43.75%	4	25.00%	3	18.75%	16
Saint Victour	4	18.18%	16	72.73%	2	9.09%	2	9.09%	22
Ste Marie Lapanouze	1	16.67%	5	83.33%	0	0.00%			6
Sarroux – St Julien	34	22.37%	111	73.03%	7	4.61%	5	3.29%	152
Serandon	0	0.00%	2	100.00%	0	0.00%			2
Sornac	13	52.00%	11	44.00%	1	4.00%	1	4.00%	25
Soursac	7	53.85%	5	38.46%	1	7.69%	1	7.69%	13
Thalamy	6	14.29%	31	73.81%	5	11.90%	5	11.90%	42
Ussel	17	36.96%	27	58.70%	2	4.35%	1	2.17%	46
Valiergues	5	50.00%	5	50.00%	0	0.00%			10
Veyrières	2	28.57%	5	71.43%	0	0.00%			7
Total	263	27.66%	568	59.73%	120	12.62%	84	8.83%	951

BILAN FINANCIER 2023

Facturation aux usagers du SPANC

Communes	Nbre FO1 Conception	FO1 Conception 115 €	Nbre FO2 Réalisation	FO2 Réalisation 115 €	Nbre FO3- FO4 Périodiq	FO3-FO4 Périodique 115 €	Nbre Ventes	Vente 125 €
Aix	1	115 €			16	1 840 €	8	1 000 €
Alleyrat	1	115 €			6	690 €	1	125 €
Ambrugeat	1	115 €	1	115 €			2	250 €
Bellechassagne					1	115 €		
Bort-les-Orgues	1	115 €	1	115 €			2	250 €
Chavanac								
Chaveroche	1	115 €	4	460 €	8	920 €	1	125 €
Chirac Bellevue	3	345 €	1	115 €	19	2 185 €	3	375 €
Combressol	4	460 €	3	345 €	15	1 725 €	3	375 €
Confolent-Port-Dieu	1	115 €			12	1 380 €		
Couffy-sur-Sarsonne	1	115 €	1	115 €	2	230 €		
Courteix					4	460 €	1	125 €
Davignac			1	115 €	11	1 265 €	4	500 €
Eygurande			1	115 €	8	920 €		
Feyt					3	345 €	2	250 €
Lamazière Basse	12	1 380 €	8	920 €	4	460 €	3	375 €
Lamazière Haute	2	230 €			7	805 €	1	125 €
Laroche près Feyt					7	805 €		
Latronche			2	230 €	9	1 035 €	1	125 €
Ligniac			2	230 €	28	3 220 €	7	875 €
Lignareix	1	115 €	1	115 €			3	375 €
Margerides	4	460 €	2	230 €	10	1 150 €	8	1 000 €
Maussac	3	345 €	2	230 €	6	690 €	1	125 €
Merlines	2	230 €	4	460 €	16	1 840 €	1	125 €
Mestes	3	345 €	4	460 €	15	1 725 €		
Meymac	3	345 €	3	345 €			6	750 €
Millevaches					6	690 €		
Monestier-Merlines					14	1 610 €		
Monestier-Port-Dieu	1	115 €	2	230 €	34	3 910 €	3	375 €
Neuvic			5	575 €	20	2 300 €	9	1 125 €
Palisse	1	115 €	2	230 €	14	1 610 €		
Pérols-Sur-Vézère	3	345 €	1	115 €	23	2 645 €	1	125 €
Peyrelevade	2	230 €	2	230 €	1	115 €	4	500 €
Roche-le-Peyroux					1	115 €		
Saint-Angel	3	345 €	5	575 €			3	375 €
Saint-Etienne-aux-Clos	2	230 €	2	230 €	11	1 265 €	1	125 €
Saint-Bonnet-près-Bort	2	230 €	2	230 €	12	1 380 €		
Saint-Etienne-la-Geneste					20	2 300 €		
Saint-Exupery-les-Roches	2	230 €			26	2 990 €	2	250 €
Saint-Fréjoux	1	115 €			6	690 €	3	375 €
Saint-Germain-Lavolps							1	125 €
Saint-Hilaire-Luc			1	115 €	11	1 265 €		
Sainte-Marie-Lapanouze					5	575 €	1	125 €
Saint-Merd-les-Oussines	2	230 €	2	230 €	40	4 600 €		
Saint-Pantaleon-de-Lapleau								
Saint-Pardoux-le-Neuf					4	460 €		
Saint-Pardoux-le-Vieux	2	230 €	1	115 €				
Saint-Rémy	2	230 €	1	115 €				
Saint-Setiers	2	230 €	3	345 €			5	625 €
Saint-Victour	3	345 €	5	575 €	16	1 840 €	1	125 €
Sarroux-Saint-Julien	6	690 €	7	805 €	132	15 180 €	13	1 625 €
Saint-Sulpice-les-Bois	3	345 €	2	230 €	12	1 380 €	2	250 €
Sérandon	2	230 €	1	115 €	1	115 €		
Sornac			1	115 €	22	2 530 €	2	250 €
Soursac	8	920 €	7	805 €			6	750 €
Thalamy	2	230 €	1	115 €	41	4 715 €		
Ussel	4	460 €	4	460 €	32	3 680 €	10	1 250 €
Valiergues	2	230 €	2	230 €	7	805 €	1	125 €
Veyrières					6	690 €	1	125 €
Total	99	11 385 €	100	11 500 €	724	83 260 €	127	15 875 €

TOTAL facturé aux usagers : 122 971 € HT

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240411-20240210B-DE



BILAN FINANCIER 2023

Facturation du CPIE au SPANC de Haute-Corrèze Communauté

TRIMESTRES	FO1 - Conception 90 € HT	FO2 - Réalisation 90 € HT	FO3 - Existant FO4 - Périodique 73 € HT	FO3-FO4 - Vente 85 € HT	Visite supplémentaire 85 € HT	Total HT	Total TTC [TVA 10 %]
1ER TRIMESTRE	2 430.00 €	2 610.00 €	16 279.00 €	2 805.00 €	- €	24 124.00 €	26 536.40 €
2EME TRIMESTRE	2 160.00 €	2 880.00 €	8 322.00 €	2 975.00 €	- €	16 337.00 €	17 970.70 €
3EME TRIMESTRE	2 340.00 €	2 610.00 €	19 345.00 €	2 550.00 €	- €	26 845.00 €	29 529.50 €
4EME TRIMESTRE	1 890.00 €	990.00 €	7 154.00 €	2 465.00 €	- €	12 499.00 €	13 748.90 €
						79 805.00 €	87 785.50 €

COMMUNICATION – INFORMATION

La page SPANC du site de Haute-Corrèze Communauté permet une large communication auprès des usagers <https://hautecorreze.fr/ma-vie-quotidienne-en-haute-correze/eau-et-assainissement/assainissement/>

L'utilisateur peut y trouver en lecture ou en téléchargement :

- La délibération n° 2020-01-02 appliquant les nouveaux tarifs des redevances en date du 23/01/2020
- Les tarifs appliqués pour les contrôles
- Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif [SPANC]
- La Réglementation en vigueur
- Le Guide d'entretien d'un assainissement classique
- Le formulaire de demande d'installation d'un assainissement non collectif
- Le bilan d'activité de l'année précédente

FAITS MARQUANTS 2023

- Réunions mensuelles avec le prestataire le CPIE.
- Mise en place d'un tableau de bord partagé avec le CPIE permettant de visualiser le prévisionnel des contrôles ainsi que les contrôles effectivement réalisés, saisis et transmis aux usagers.
- Recherche et concrétisation d'un nouveau prestataire logiciel métier pour le remplacement du logiciel KIS pour lequel la société ALTEREO arrête son développement.
- 1 technicien qui n'a pas pu être à 100 % pour le compte du SPANC,
- Le départ de la commune de Bugeat vers la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources,

PERSPECTIVES 2024

Contrôles périodiques :

Poursuivre les contrôles périodiques pour les usagers avec :

- une antériorité de 10 ans pour les installations qui avaient été jugées conformes,
- 4 ans pour les non conformes avec absence d'installation et/ou risque sanitaire,
- 1 an pour les ventes non conformes.

Fin du contrat KIS ANC (échéance au 01/06/2024) et nouveau logiciel métier ANC GRAPH :

La société ALTEREO ne souhaitant plus continuer de développer son logiciel, le contrat KIS ANC prendra donc fin à compter du 01/06/2024.

Un nouveau prestataire a été choisi : ANC GRAPH développé par la Société GRAPH INFO :

Directeur Jean-Paul JOYEUX

61 rue de Vernet 23000 GUERET

Ce logiciel devra être opérationnel à partir du 01/06/2024.

Il a été passé sous la forme d'un Marché de TIC, Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Renouvellement du marché de prestation pour la réalisation des diagnostics d'assainissement non collectif : marché à allotissement pour 3 lots :

- Lot 1 : Zone 1 – Plateau de Millevaches
- Lot 2 : Zone 2 – Chavanon–Plateau Bortois
- Lot 3 : Zone 3 – Gorges de la Dordogne

Marché de prestation prenant fin au 31 octobre 2024.